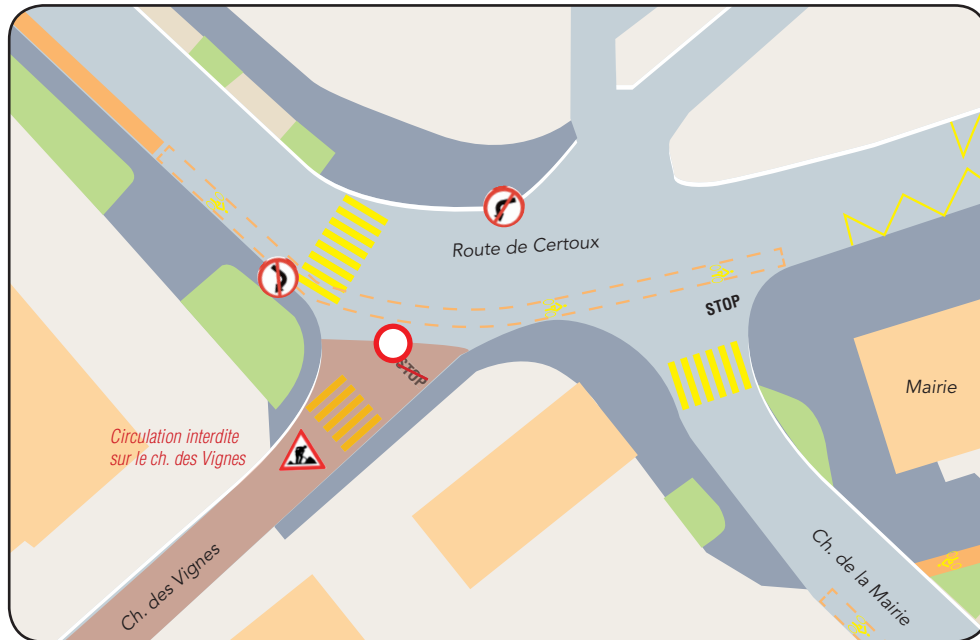


Etape 3 : du 25 mai au 16 juin 2017

- La circulation sur la route de Certoux et le chemin de la Mairie est rétablie normalement dans les deux sens.
- La circulation est interdite sur le chemin des Vignes. L'accès au cimetière se fait par le chemin de Champ-Paget.
- Un-e patrouilleur-e scolaire reste en renfort pour faciliter la traversée de la route de Certoux depuis le chemin des Vignes.
- L'arrêt de bus est rétabli à son emplacement initial devant la Mairie.



INFORMATION COMMUNALE

Carrefour vers la Mairie

Travaux d'assainissement en trois étapes

Dès le 18 avril 2017

Durée : 2 mois

Mairie de Perly-Certoux
51 route de Certoux
1258 Perly-Certoux

Téléphone : 022 / 721.02.50
e-mail : info@perly-Certoux.ch
Toute l'actualité sur
www.perly-certoux.ch

Prudence et merci
pour votre compréhension.



PLANS DES TRAVAUX

Les travaux de remplacement des collecteurs d'eaux claire/usée se poursuivent et vont devoir être opérés au croisement des chemins de la Mairie, des Vignes, du Village-de-Perly et de la route de Certoux.




En effet, le chantier du chemin du Village-de-Perly doit traverser la route de Certoux pour arriver aux chemins des Vignes et de la Mairie.

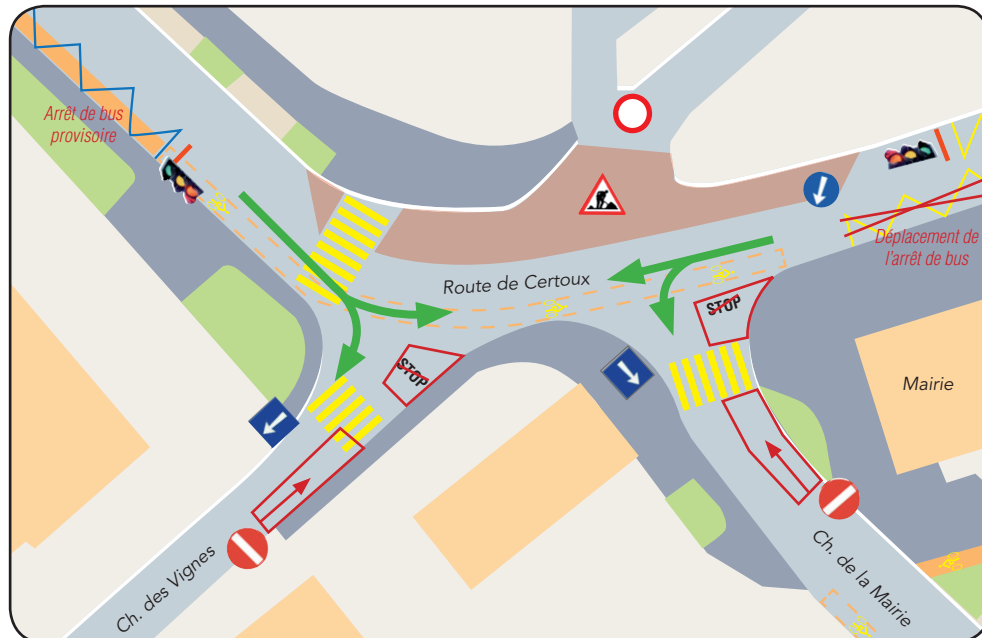
Les durées sont données sous réserve des conditions météorologiques.

Etape 1 : du 18 avril au 26 avril 2017

- Des feux de circulation provisoires régleront la circulation qui se fera en alternance.
- Le chemin de la Mairie sera mis en sens unique en direction de la route de St-Julien.
- Le chemin des Vignes sera mis en sens unique en direction du cimetière.
- Ligne 42 (direction Carouge): l'arrêt devant la Mairie est déplacé devant l'ancienne chapelle.

Légende :

-  Zone travaux
-  Mouvement autorisé pendant les travaux
-  Mouvement suspendu pendant les travaux



Les travaux s'effectueront par demi-chaussée, en trois étapes, à partir du 18 avril 2017. La régulation par des feux de la circulation permet l'accès en tout temps à l'école, à la déchetterie et au cimetière.

Pendant toute la durée des travaux, nous vous recommandons de circuler avec prudence dans le secteur de la Mairie et de vous conformer strictement à la signalétique mise en place

Etape 2 : du 27 avril au 24 mai 2017

- Des feux de circulation provisoires régleront la circulation qui se fera en alternance.
- L'accès au chemin de la Mairie se fait par la route de St-Julien.
- L'accès au chemin des Vignes et au cimetière se fait par le chemin de Champ-Paget.
- Ligne 42 (direction Carouge): L'arrêt devant la Mairie est déplacé devant l'ancienne chapelle
- Le passage piéton du chemin des Vignes est supprimé.
- Un-e patrouilleur-euse scolaire est placée en renfort pour faciliter la traversée de la route de Certoux depuis le chemin des Vignes.
- Les piétons longeront la place de la Mairie par un cheminement sécurisé.

